

➤ Un coup de semonce au nez des puissants

Des milliers de personnes ont dû abandonner leur foyer. Récemment, le European Center for Constitutional and Human Rights a émis une plainte contre des dirigeants de l'entreprise qui a construit la centrale hydraulique Méroé au Soudan.

Au cours des dernières années, on a construit des centaines de barrages, chassant des milliers de personnes de leurs villes et villages. C'est ce qu'il s'est passé lors de la construction de la centrale hydraulique de Méroé sur le Nil, située à une centaine de kilomètres au nord de la capitale du Soudan, Khartoum. Certains parlent de 38 000 déplacés, d'autres de 78 000. Il est impossible de connaître le nombre exact mais il est clair que des membres des communautés autochtones amri et manasir, tous deux groupes ethniques arabes du Soudan, en faisaient également partie. La plupart des déplacés étaient de petits agriculteurs, cultivant des fruits et des céréales sur les bords du Nil et exploitant la terre arable.

Entreprise allemande accusée

Le barrage de Méroé a été financé par le gouvernement du Soudan et d'autres pays arabes ainsi que par une banque chinoise. Outre les entreprises soudanaises et chinoises, des grandes entre-

prises européennes ont contribué à la construction, comme Alstom en France (installations électromécaniques) et ABB en Suisse (livraison de stations de transmission). La direction de la construction a été accordée à l'entreprise Lahmeyer International, sise à Bad Vilbel, près de Francfort-sur-le-Main.

Jusqu'ici, rien d'extraordinaire: face aux volontés des gouvernements nationaux et des grandes entreprises internationales, les petits pouvoirs économiques souffrent d'une position difficile: on bafoue facilement les droits des habitants des régions inondées durant la planification, la construction et la mise en service de ces gros projets.

Mais cette fois, c'est différent. Début mai 2010, l'ECCHR (European Center for Constitutional and Human Rights) dépose une plainte auprès du ministère public de Francfort contre deux dirigeants de Lahmeyer International, responsables pour la planification, la supervision des travaux et la mise en service du barrage. L'ECCHR les accuse, entre autres, d'inon-

dation, de menaces, d'expulsion des faibles, de dommages matériels et de destruction de constructions.

Sans domicile après l'inondation

Deux événements sont à l'origine de ces accusations: en décembre 2005, les constructeurs ont endigué le Nil et le territoire habité par les Amris a été inondé en août 2006. Les Amris auraient dû être déplacés avant ces opérations mais les habitations prévues n'étaient pas encore prêtes. De plus, le territoire qui a été attribué aux Amris ne satisfaisait pas leurs besoins. Le niveau de l'eau montait et près de 2700 familles ont perdu leur foyer et leurs biens, dont bon nombre de leurs animaux d'élevage. Trois hommes sont morts lors d'une manifestation contre leur expulsion.

A la mi-avril 2008, le barrage a été mis en exploitation et le niveau de l'eau a continué de grimper, obligeant environ 2000 familles manasir à quitter leurs maisons en abandonnant leurs animaux d'élevage entre juillet 2008 et janvier 2009.

La plainte accuse en outre les deux ingénieurs de Lahmeyer de ne pas avoir suivi les directives de la commission mondiale des barrages (CMB). Ils n'auraient pas respecté les intérêts des populations concernées et n'auraient pas répondu à leurs droits d'indemnisation. La plainte est en instance de traitement.

L'ECCHR considère le cas Méroé comme «symptomatique des dangers que représentent les grands projets d'infrastructure pour les droits de l'Homme». Si cette voie juridique originale devait aboutir, il est évident que les grandes multinationales ne pourraient plus, comme jusqu'ici, se soustraire à la Convention des droits de l'Homme.

Hans Stutz, SPM Suisse



Photo: David Haberlsh

Membres de la communauté nubienne des Manasir au nord du Soudan: 2000 familles manasir ont perdu leur foyer à cause de la construction du barrage de Méroé.